

Flash Info

Mairie de La Villeneuve-en-Chevrie

juillet 2022

➤ Stationnement

Nous regrettons de devoir constater que le stationnement est toujours problématique dans la rue Grande. Ce stationnement désordonné provoque des problèmes aux chauffeurs de bus qui n'arrivent pas à circuler. De même, nous recommandons aux habitants de la rue des Antilles de stationner de façon à laisser la voie libre aux véhicules de secours et aux camions de ramassage des ordures. Nous rappelons que l'**arrêté municipal N° 58-2021 du 01/10/2021** spécifie que le stationnement est seulement autorisé dans les cases matérialisées. La Gendarmerie est chargée de faire respecter cet arrêté et pourrait verbaliser si nécessaire.

➤ Bruits de voisinage

Suite à plusieurs réclamations, nous nous devons de rappeler les termes de l'arrêté préfectoral n° 2012346-0003 relatif à **la lutte contre le bruit dans les propriétés privées** :

Article 1 : Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Article 10 : Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

Article 14 : le maire peut prendre des arrêtés municipaux complétant ou rendant plus sévères les dispositions du présent arrêté.

➤ Vidéo-protection

Elle a été installée afin de lutter plus efficacement contre certaines formes de délinquance (cambriolage, insécurité routière, etc.)

Il s'agit aussi de sécuriser des points sensibles avec ce système de prévention dissuasif, de permettre des interventions en temps réel des forces de police et de faciliter dans certains cas les enquêtes judiciaires.

➤ Opération Tranquillité Vacances

Si vous partez en vacances, vous pouvez signaler votre absence à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Renseignements et formulaires de demande sur place ou sur internet : www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr

Au quotidien, protégez les accès en équipant votre porte d'un système de fermeture fiable. Soyez prévoyant en photographiant vos objets de valeur, n'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés, ne laissez jamais vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs, ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage, informez votre entourage de votre départ, faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance, transférez vos appels sur votre téléphone portable, ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux.

➤ Les Yvelines font leur cinéma 2022

Depuis 11 ans, le Conseil Départemental propose gratuitement des séances de ciné en plein air en août et septembre. L'an dernier, ce sont 45 communes qui ont bénéficié de ce privilège. Cette année, notre village a été sélectionné et le **7 septembre prochain** à partir de 19h30 au Parc des Sports, vous pourrez, confortablement assis dans une chaise longue, petits et grands, assister à la projection de « **L'Age de glace 1** », un film d'aventure réalisé par **Chris Wedge** et **Carlos Saldanha** avec les voix de Gérard Lanvin et Elie Semoun. Venez nombreux !

➤ Ouverture secrétariat : Du 06 juillet au 27 août le secrétariat sera ouvert uniquement le mardi de 17h30 à 19h00.

➤ Dates à retenir :

1^{er} septembre : rentrée scolaire

18 septembre : ouverture de la chasse au gros gibier et le **25** ouverture générale de la chasse jusqu'au **28 février 2023**

30 septembre : ramassage des encombrants

Votre Maire, Alain PEZZALI